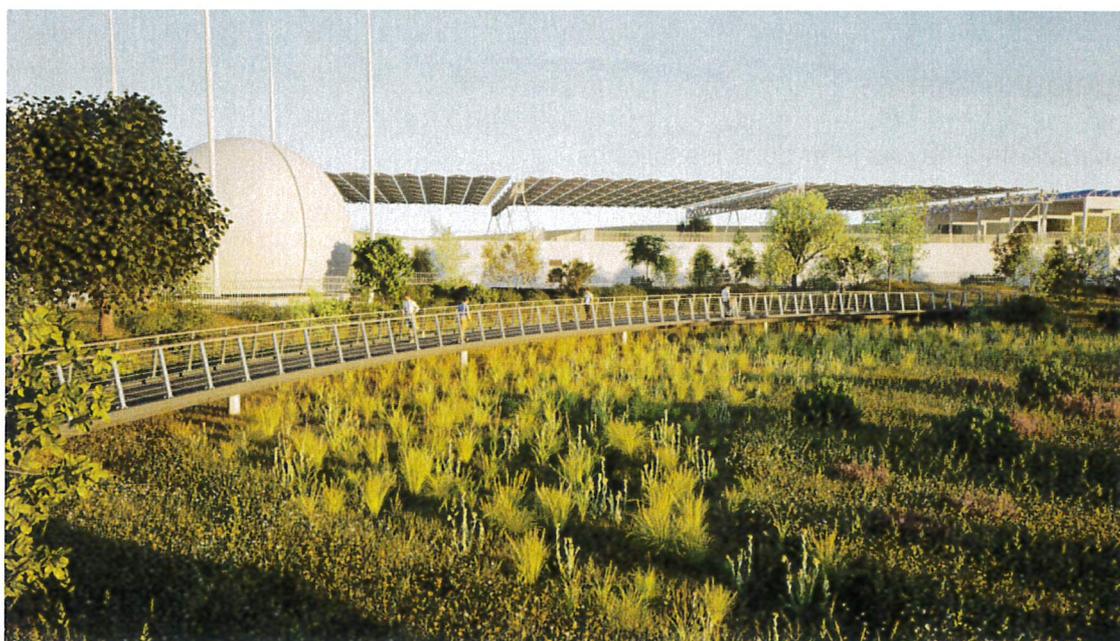
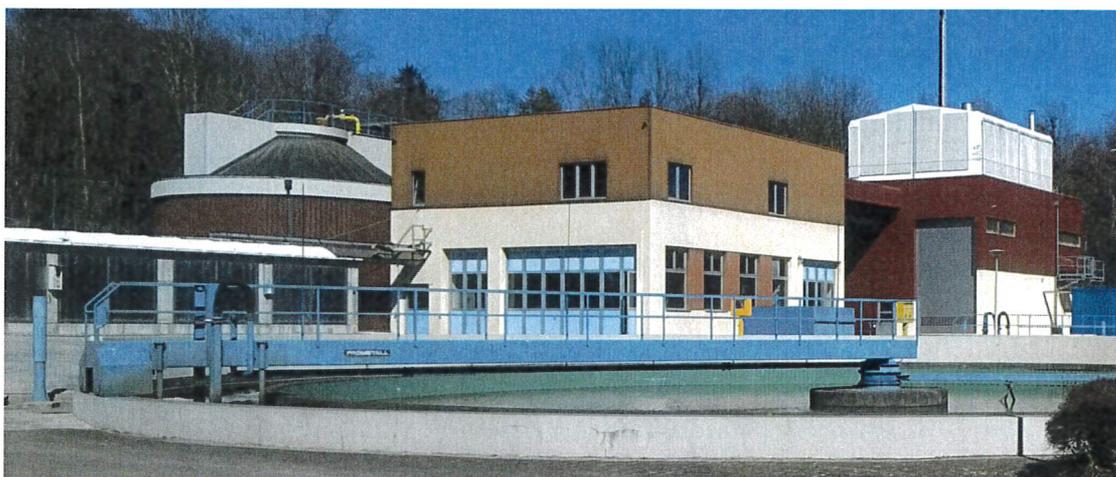




**apec**

**Association intercommunale  
pour l'épuration des eaux  
usées de la Côte**

# **Rapport de gestion 2024**



## Table des matières

### Conseil intercommunal

|  |       |
|--|-------|
| Bureau du Conseil intercommunal - commission de gestion, commission des finances | 3     |
| Séances du Conseil intercommunal - résumé des décisions                          | 3 - 5 |

### Comité de direction

|   |         |
|---|---------|
| Composition   | 5       |
| Dicastères  | 5       |
| Activités du Comité de direction  | 6 - 13  |
| La réalisation d'une nouvelle station d'épuration   | 6 - 12  |
| Révision des statuts - modification de l'article 21 - Plafond d'endettement                   | 12 - 13 |
| Révision du plan général d'évacuation des eaux intercommunal PGEE.1 - PGEE 2.0 - Phase pilote | 13      |

|                                      |         |
|--------------------------------------|---------|
| <b>Administration - Exploitation</b> | 14 - 15 |
| <b>Ressources humaines</b>           | 15      |

|                         |         |
|-------------------------|---------|
| <b>Step - entretien</b> | 16 - 17 |
|-------------------------|---------|

|  |         |
|--|---------|
| <b>Collecteurs intercommunaux et stations de pompage – Entretien</b> | 17 - 18 |
|--|---------|

|                          |         |
|--------------------------|---------|
| <b>Quelques chiffres</b> | 18 - 23 |
|--------------------------|---------|

|   |         |
|---|---------|
| Les déchets à ne pas jeter dans les toilettes | 23 - 25 |
|---|---------|

|                    |    |
|--------------------|----|
| <b>Conclusions</b> | 25 |
|--------------------|----|

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers intercommunaux,

Le comité de direction a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2024.

## Conseil intercommunal

### Bureau du Conseil intercommunal

|                        |   |
|------------------------|---|
| Président              | M. Damien Richard   |
| Vice-Président         | M. Laurent Bardet   |
| Scrutateurs            | Mme Eva Schultz   |
|                        | M. Denis Berger   |
| Scrutateurs suppléants | M. Stéphane Gabriel   |
|                        | M. Johnny Meier   |
| Secrétaire             | Mme Vanessa Wicht / Mme Tanja Ricci dès le 24 octobre 2024. |

### Commissions permanentes

| Commission des finances | Commission de gestion  |
|-------------------------|--|
| M. Jean-Claude Bays     | Mme Valérie Issumo   |
| M. Laurent Dorand       | Mme Eva Schultz  |
| M. François Martignier  | Mme Muriel Archer Galibourg                                  |
| M. Daniel Richard       | M. Nicolas André / M. Rasul Mawjee dès le 24 octobre 2024    |
| M. Pascal Colombo       | M. Marc-Olivier Lequint                                      |
| M. Eric George          | M. Christian Dugon / M. Stéphane Gabriel dès le 23 mai 2024. |
| M. Laurent Bardet       | M. François Delafoge   |

### Séances du Conseil intercommunal - Résumé des décisions

Le Conseil intercommunal a siégé à deux reprises en séance ordinaire.

#### Séance du 23 mai 2024 à Bursins

##### Nomination du Président du Conseil Intercommunal

M. Damien Richard est élu président.

##### Nomination du Vice-président du Conseil Intercommunal

M. Laurent Bardet est élu vice-président.

##### Nomination des scrutateurs et scrutateurs-suppléants

Mme Eva Schultz et M. Denis Berger sont élus scrutateurs.  
MM. Stéphane Gabriel et Johnny Meier sont élus scrutateurs-suppléants.

### **Nomination d'un membre de la commission de gestion en remplacement de M. Christian Dugon**

M. Stéphane Gabriel est élu membre de la commission de gestion.

### **Préavis no 12 relatif à la modification de l'art. 21 des statuts de l'association (plafond d'endettement) ;**

Le Conseil intercommunal décide :

- de modifier l'article 21 des statuts de l'association et de fixer le plafond d'endettement à 100 millions de francs.

### **Préavis no 13 relatif aux comptes de l'exercice 2023**

Le conseil intercommunal décide :

- d'adopter les comptes de l'exercice 2023, soit :
  - a) le compte de fonctionnement ;
  - b) le bilan ;
- de décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2023 ;
- de décharger la commission de gestion de son mandat pour 2023.

### **Rapport de gestion 2023**

Le rapport de gestion 2023 est accepté tel que présenté.

## **Séance du 24 octobre 2024 à Le Vaud**

### **Nomination de la Secrétaire du Conseil intercommunal**

Mme Tanja Ricci est élue secrétaire du Conseil intercommunal.

### **Nomination d'un membre de la commission de gestion en remplacement de M. Nicolas André**

M. Rasul Mawjee est élu membre de la commission de gestion.

### **Préavis no 14 relatif au projet de budget de l'exercice 2025**

Le conseil intercommunal décide :

- d'accepter le budget de l'exercice 2025 tel que présenté par le Comité de direction.

### **Préavis no 15 relatif à l'acquisition d'une surface d'environ 390 m2 à prélever de la parcelle no 634 propriété de la Société Philanthropique La Lignière**

Le conseil intercommunal décide :

- d'autoriser le comité de direction à acquérir une surface d'environ 390 m2 à prélever de la parcelle N° 634 propriété de la Société Philanthropique La Lignière.
- d'autoriser le comité de direction à contracter un emprunt de CHF 180'000.00 aux conditions les plus favorables.

## Comité de direction

|                |  |
|----------------|--|
| Président      | M. Cédric Marzer, municipal, Trélex  |
| Vice-président | M. Luc Mouthon, syndic à Marchissy, Vice-président jusqu'au 30 septembre 2025. |
| Membres        | Mme Christelle Giraud-Nydegger, municipale, Gland                              |
|                | M. Jürg Minder, municipal, Vinzel  |
|                | M. Claude Molteni, municipal, Dully  |
|                | M. Claude Bosson, municipal, Duillier  |
|                | M. Sébastien Cottier, municipal, Burtigny                                      |
| Secrétaire     | M. Dominique Gaiani, Gland   |
| Boursier       | M. Michel Félix, Gland   |

### Dicastères

| COMITE                     | DISCASTERE   |
|----------------------------|--|
| Marzer Cédric              | Administration générale – Informatique – Site internet<br>Ressources humaines - Assurances   |
| Giraud-Nydegger Christelle | Nouvelle STEP – Procédures adoption PA - Permis de construire<br>Relations avec Ville de Gland et ses services                                   |
| Minder Jürg                | Nouvelle STEP - Groupe technique de pilotage<br>Relations avec les mandataires   |
| Molteni Claude             | Finances<br>Nouvelle STEP - Emprunts - Subventions   |
| Bosson Claude              | Communication - Relations avec la presse - Relations publiques<br>Réseau des collecteurs et station de pompage – PGEE 2                          |
| Mouthon Luc                | Ancienne STEP – Exploitation – Bâtiments - Sécurité<br>Statuts - révision – définition des participations communales aux<br>frais d'exploitation |
| Cottier Sébastien          | Nouvelle STEP : Développement durable – Aménagements<br>extérieurs - Relations avec ThermorésÔ - EnergéÔ   |

## ACTIVITES DU COMITE DE DIRECTION

En sus de diverses séances ponctuelles, le comité de Direction s'est réuni à 12 reprises en 2024. Ses principales occupations furent les suivantes :

### La réalisation d'une nouvelle station d'épuration correspondant aux besoins de notre association

#### Plan d'affectation « Lavasson » - Approbation

La mise à l'enquête publique du plan d'affectation et de son règlement ainsi que du plan de constatation de la nature forestière s'est déroulée du 19 novembre 2022 au 18 décembre 2022, conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et de la loi forestière (LFo).

Celle-ci a suscité 6 oppositions et une remarque de Pro-Natura.

Conformément à la procédure en la matière, la Municipalité de Gland a invité les opposants à une séance de conciliation. A la suite de celle-ci, deux oppositions ont été retirées.

Dans sa séance du 15 juin 2023, le Conseil communal de Gland a

- adopté le plan d'affectation "Lavasson" et le règlement qui lui est attaché et les réponses aux oppositions

En date du 22 mai écoulé, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a constaté l'entrée en vigueur du PA Lavasson à la date de son approbation, soit le 25 mars 2024. Aucun recours n'a été déposé durant le délai légal réglementaire.

L'approbation n'a également suscité aucune demande de référendum et aucune remarque n'a été formulée à l'encontre de la décision finale du Conseil communal.



#### Zones

-  Zone affectée à des besoins publics 16 LAT
-  Zone agricole 16 LAT

## Le projet de la STEP

### Enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP) du 17 septembre 1974, de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985 et de la loi fédérale sur les forêts (LFo) du 4 octobre 1991, l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) a soumis à l'enquête publique entre le 14 juin 2024 et le 15 juillet 2024, inclusivement, le projet suivant :

### Réalisation d'une nouvelle station d'épuration intercommunale (STEP) et ses équipements pour les besoins de l'Association qui sont :

- Réalisation d'une nouvelle station d'épuration intercommunale (STEP) sur la parcelle n° 1689, propriété de la Commune de Gland.
- Réalisation d'une nouvelle station de pompage/turbinage sur le site de la Dullive ainsi que des équipements relatifs à la création d'un bassin d'eaux pluviales (BEP) sur la parcelle n° 35, propriété de l'APEC.
- Démolition de la STEP existante sur le site de la Dullive sur la parcelle n° 35, propriété de l'APEC.
- Construction d'une nouvelle station de pompage intermédiaire pour l'APEC sur la parcelle n° 634, propriété de la Société philanthropique de la Lignière SA.
- Conduites et canalisations nécessaires à l'acheminement des eaux usées et de l'eau traitée entre le site de la Dullive et la nouvelle STEP.
- Demande de défrichement et reboisement nécessaire à la réalisation des travaux.
- La 2<sup>ème</sup> étape de l'étude d'impact sur l'environnement (RIE).

Cette enquête a suscité 17 oppositions dont 15 proviennent de personnes domiciliées à Luins, une opposition d'une personne domiciliée à Gland et d'une personne domiciliée à Vinzel.

Conformément à la procédure définie par la loi sur la protection des eaux contre la pollution :

- la Municipalité de Gland a entendu les opposants. Une délégation de la Municipalité de Luins était présente. La personne domiciliée à Gland a retiré son opposition.
- elle a transmis le dossier à la Direction générale de l'environnement (DGE), avec son préavis, sur chacune des 16 oppositions maintenues, proposant de lever celles-ci.

Le dossier est ensuite analysé par les services cantonaux compétents qui délivrent un préavis de synthèse permettant notamment à la DGE de se prononcer sur les oppositions à savoir de lever ou d'accepter celles-ci.

Les opposants ont la faculté de recours auprès de la Cour de droit administratif et public. Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée.

Le résultat de cette synthèse devrait nous parvenir dans le courant du premier trimestre 2025.

### **Validation du projet**

Dans sa séance du 2 mai 2024, le Comité de direction validait le projet de construction de la nouvelle station d'épuration et le dossier d'enquête.



Les objectifs fixés par le Comité de direction pour ce projet sont les suivants :

La protection des eaux :

- Respect des dernières normes.
- Procédé évolutif tant sur la technique de traitement que de la charge.
- Traitement des micropolluants.

La performance – énergie :

- Recherche maximale de l'autonomie (électrique et thermique).
- Choix de procédé économique en énergie.
- Valorisation au maximum des excédents.
- Inspiration minergie pour le bâtiment administratif.

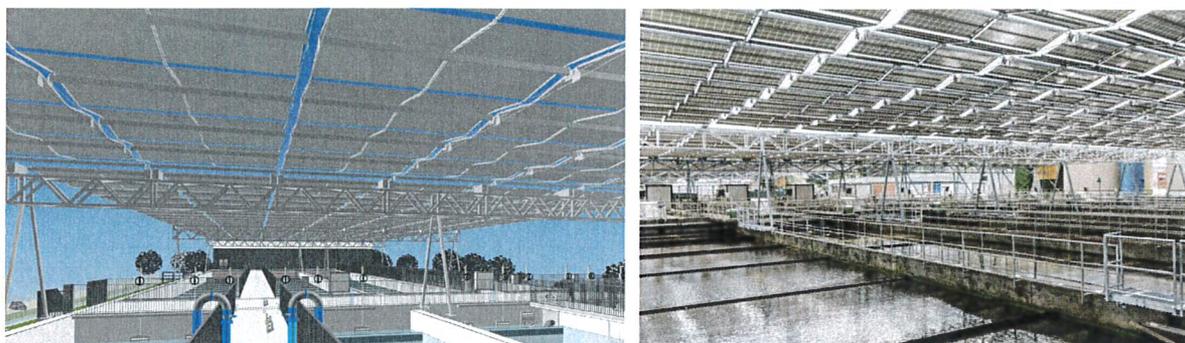
La robustesse des procédés :

- Technologie éprouvée.
- Simplicité de fonctionnement et d'exploitation.
- Confort et sécurité des employés.
- Simplification des tâches de maintenance.

### **Installation de panneaux photovoltaïques rétractables sur les bassins biologiques**

Dans le cadre de la recherche maximale d'autonomie électrique, une étude est en cours pour intégrer cette installation dans le projet de la nouvelle STEP.

Ainsi, nous pourrions envisager des économies annuelles de l'ordre de CHF 80'000.- à 100'000 fr . Pour se prémunir en partie des variations du prix de rachat de l'énergie produite en surplus (injectée sur le réseau), l'emploi de batterie de stockage permettrait d'augmenter encore l'autoconsommation.



Le Comité de direction est favorable à l'installation de ces panneaux rétractables ceci sous réserve du coût y relatif.

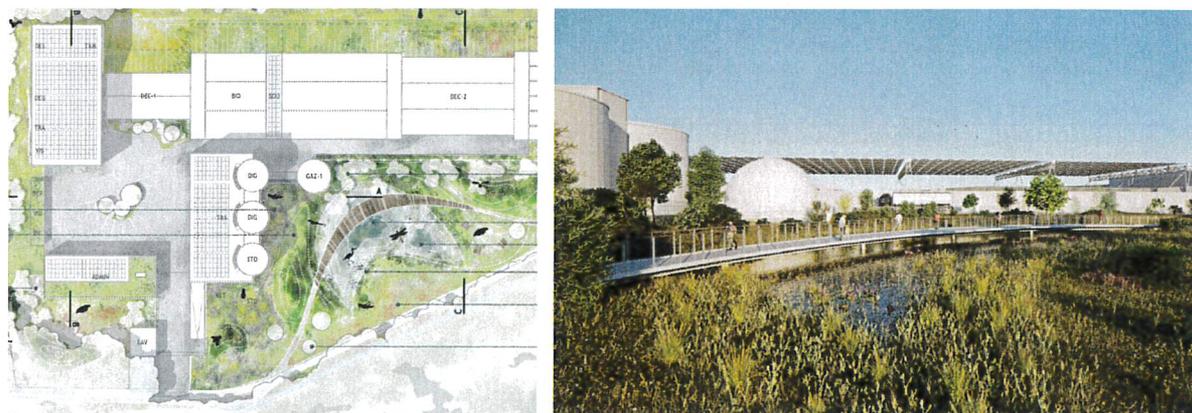
### **Collaboration avec le ThermorésÔ de Gland**

Des négociations sont en cours avec le Conseil d'administration de ThermorésÔ SA pour finaliser un raccordement de la STEP au chauffage à distance (CAD) de Gland pour l'exploitation des excédents de chaleur de celle-ci.

### **Aire de verdure - construction d'une passerelle**

L'un des objectifs du plan d'affectation « Le Lavasson » est d'assurer l'intégration des constructions, installations et aménagements dans leur environnement agricole et paysager.

Aussi, l'intégration d'une aire de verdure dans ce plan permettra la création d'espaces verts à caractère naturel ouverts au public intégrant des lieux de promenade et de détente, tels que placettes, surfaces de jeux, passerelle, cheminements de mobilité douce.



Le projet propose notamment la construction d'une passerelle en béton monolithique, pas glissant, équipé d'un garde-corps à filets inclinés à l'intérieur et une main courante en bois. Cette variante présente une facilité d'entretien par rapport à une passerelle en bois.



## Les conduites

La liaison Dullive - Lavasson d'une longueur totale d'environ 2'245 m. sera composée de

- 2 conduites DN 450 (dn = diamètre intérieur d'un tube) en montée.
- 1 conduite DN 800 en descente et des tubes électriques.

Nous disposons, par conventions, de l'accord de tous les propriétaires des parcelles concernées.

## Les stations de pompages

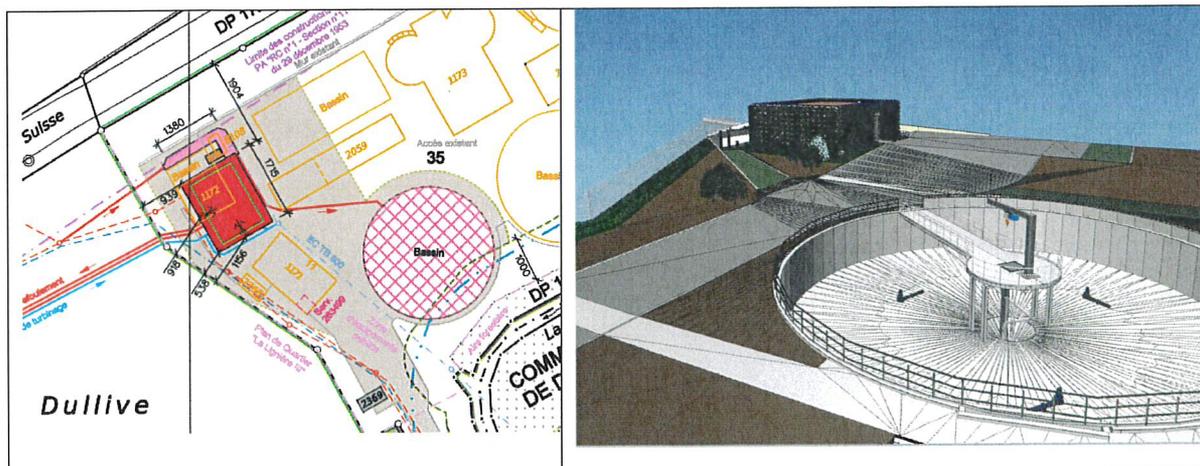
L'actuelle STEP de la Dullive sera remplacée par la construction d'une nouvelle STEP sur le site du Lavasson sis sur le territoire de la Ville de Gland.

Il en résulte qu'une partie importante des eaux usées brutes devront être pompées depuis la station de pompage de la Dullive, site de la STEP actuelle nécessitant la construction de deux stations de pompage.



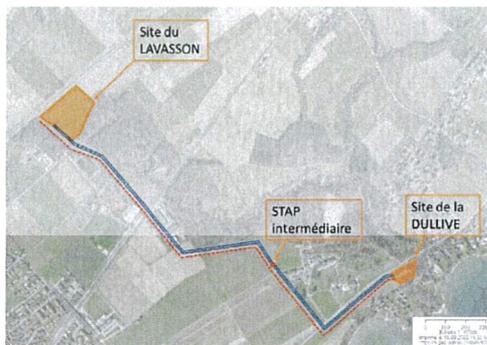
### STAP DULLIVE

Celle-ci sera réalisée sur le site actuel de la station.



### STAP Lignière

La présence d'une dénivellation de l'ordre de 45 m. environ entre Dullive et Le Lavasson implique la réalisation d'une station de pompage intermédiaire sur la parcelle 634, propriété de la Société Philanthropique de La Lignière.



L'acquisition du terrain nécessaire à cette construction a fait l'objet du préavis no 15 relatif à l'acquisition d'une surface d'environ 390 m<sup>2</sup> à prélever de la parcelle no 634, propriété de la Société Philanthropique La Lignière.

## Les aménagements routiers

### Enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi sur les routes (LR) du 10 décembre 1991 et de la loi sur l'expropriation du 25 novembre 1974, la Municipalité de Luins a soumis à l'enquête publique entre le 14 juin 2024 et le 15 juillet 2024, inclusivement, le projet suivant:

- **Aménagements routiers sur le chemin des Poteaux relatifs aux mesures d'accompagnement de la réalisation de la nouvelle STEP intercommunale de l'APEC.**
- **Emprises des terrains nécessaires à la réalisation des travaux.**

### Le projet

La réalisation d'une nouvelle STEP intercommunale sur le site du Lavasson à Gland a permis aux différentes communes riveraines à se questionner sur l'état des mobilités dans le secteur impacté par cet important projet. Les communes de Gland, Luins, Dully et Vinzel ont mené, en collaboration avec l'APEC, des réflexions sur les optimisations qui pouvaient être faites dans ce secteur agricole.

Dans ce sens une étude de mobilité a été réalisée avec le bureau Transitec. Le résultat de cette étude et les variantes retenues ont toutes été validées par l'ensemble des partenaires qui ont décidé de les réaliser en parallèle du chantier de la STEP.

En effet, même si le trafic généré par la future STEP en phase d'exploitation ne nécessite pas réellement d'aménagement, ce secteur est un axe important pour les mobilités actives, notamment les cycles. Les sondages que les Autorités ont pu réaliser avec les exploitants et propriétaires riverains, démontrent déjà aujourd'hui des difficultés de cohabitation du trafic agricole avec ces mobilités. Ceci explique la raison pour laquelle les différents partenaires souhaitent pérenniser, en démarche coordonnée, certains aménagements prévus pour la phase chantier sur les communes de Gland et Luins.

il est prévu en fin de travaux de réalisation de la STEP, une réfection complète du chemin des Poteaux par un nouveau chemin en béton élargi à un gabarit de 3.60 m afin de s'adapter aux nouveaux gabarits agricoles et d'obtenir une largeur de croisement confortable entre les véhicules d'exploitation (agricoles et poids lourds) et les cyclistes. Le chemin projeté restera dans l'emprise du domaine public existante.

Maintien de deux places d'évitement en béton côté Lac, d'une longueur d'environ 18m et d'une largeur de 2 m, ceci afin d'assurer le croisement des véhicules agricoles. Ces places

d'évitement seront créées à proximité des chemins agricoles existant pour diminuer les emprises.

Le chemin des Poteaux sera toujours interdit à la circulation, à l'exception des poids lourds qui devront accéder à la STEP, aux véhicules agricoles et aux vélos.

L'intégralité du coût des travaux de remise en état et d'élargissement du chemin par un chemin en béton neuf similaire à l'existant et la réalisation des places d'évitement sera intégralement prise en charge par l'APEC dans le cadre du projet de réalisation de la nouvelle STEP, sous réserve de l'obtention du crédit de financement pour l'exécution des travaux.

### **Les oppositions**

Quinze oppositions ont été déposées pendant la durée de l'enquête. Les opposants ont été entendu en séance de conciliation le 3 octobre 2024. Durant cette séance, des échanges ont pu avoir lieu et les informations ont été données par la Municipalité de Luins et l'APEC.

Suite à cette séance de conciliation, 7 des 15 oppositions ont été levées..

### **Décision du Conseil général de la commune de Luins**

Dans sa séance du 12 décembre 2024, le Conseil général de Luins :

- adoptait le projet d'aménagement routier sur le chemin des Poteaux relatif aux mesures d'accompagnement de la réalisation de la nouvelle STEP intercommunale de l'APEC ;
- levait les oppositions relatives à ce projet.

Conformément à la loi sur les routes, il appartiendra à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) de lever ou d'accepter ces oppositions.

Les opposants ont la faculté de recours auprès de la Cour de droit administratif et public. Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée.

### **Révision des statuts - modification de l'article 21 - Plafond d'endettement**

Cette révision a fait l'objet du préavis no 12 relatif à la modification de l'art. 21 des statuts de l'association (plafond d'endettement).

Le Conseil intercommunal, dans sa séance du 23 mai 2024, a décidé, à l'unanimité, de modifier l'article 21 des statuts de l'association et de fixer le plafond d'endettement à 100 millions de francs.

Les Municipalités des 21 communes ont accepté la modification de l'article 21 des statuts de l'APEC.

Les Conseils communaux et généraux des 21 communes ont accepté la modification de l'article 21 des statuts de l'APEC.

Cet article 21 aura la teneur suivante :

#### *Art. 21*

*En règle générale, les communes associées ne participent pas personnellement au capital de l'association.*

Cette dernière procède au financement des frais d'étude, des travaux, des constructions et des frais de mise en service des ouvrages en recourant à l'emprunt. **Le plafond d'endettement est fixé à 100 millions de francs.**

Les subventions de l'Etat de Vaud, éventuellement de la Confédération, allouées aux communes associées, en rapport avec l'épuration des eaux usées, sont entièrement acquises à l'association.

Cette modification a été soumise au Conseil d'Etat pour approbation le 7 janvier 2025.

**Révision du plan général d'évacuation des eaux intercommunal PGEE.1 - PGEE 2.0  
Phase pilote**

Le projet pilote a débuté avec quatre communes et cette démarche implique des investissements financiers pour chacune d'elle.

A cet effet, nous avons interpellé la Direction générale de l'environnement (DGE), section assainissement urbain et rural afin de connaître si ces coûts font l'objet d'une subvention cantonale.

La réponse est la suivante :

*Pour répondre à votre question du 17 décembre, le PGEE 2.0 est constitué de modules, parmi lesquels deux d'entre eux ne font pas l'objet d'un subventionnement de la part du canton considérant qu'il s'agit d'actions d'exploitation indispensables au fonctionnement des ouvrages devant être mises en œuvre de façon récurrente et continue.*

*Il s'agit des modules :*

- *cadastre des ouvrages : qui consiste à établir le cadastre des canalisations et des ouvrages spéciaux et à renseigner les données de bases de ces ouvrages ( Profondeur, volume, matériaux, année de construction, ...)*
- *état, réhabilitation et entretien qui consiste à assurer les passages caméra et curage des réseaux.*

*En dehors de ces 2 modules, dans le cadre de la phase pilote, toutes les actions qui seront entreprises pour répondre aux contenus des modules et du PGEE 2.0 seront prises en compte pour calculer le montant de la subvention allouée par le canton. Les autres modules sont les suivants :*

|  |
|--|
| <i>Analyse de la situation et organisation</i> |
| <i>Propriété de l'installation</i>             |
| <i>Gestion des données</i>                     |
| <i>Eaux superficielles</i>                     |
| <i>Protection des eaux souterraines</i>        |
| <i>Eaux claires parasites</i>                  |
| <i>Prévention des risques</i>                  |
| <i>Evacuation des eaux en milieu rural</i>     |
| <i>Concept de gestion des eaux</i>             |

*Durant cette phase pilote, le coût du travail engagé par les services communaux et de l'association intercommunale pour regrouper les données nécessaires au PGEE ne sont pas pris en compte. Seuls les couts de mandats sont pour l'instant pris en considération.*

## ADMINISTRATION

### **Le Boursier**

L'activité du boursier comprend principalement la gestion de la comptabilité et des finances de l'association.

Les tâches principales sont les suivantes :

- établissement du budget, en collaboration avec le CODIR ;
- tenue et bouclage des comptes ;
- saisies et paiements des factures fournisseurs ;
- facturation des participations communales ;
- gestion des salaires ;
- gestion de la trésorerie.

### **Le Secrétaire**

La fonction principale du secrétaire est étroitement liée à l'action du Comité de direction. Il participe aux séances de celui-ci, protège les décisions qui y sont prises, les communique et s'assure qu'elles sont appliquées.

Les autres tâches principales sont :

- élaborer les préavis, le rapport de gestion ;
- établir des rapports sur divers objets sollicités par le CODIR ;
- établir la correspondance ;
- préparer les ordres du jour des séances du conseil intercommunal ;
- élaborer l'ordre du jour des séances mensuelles du CODIR ;

## EXPLOITATION

### **Le chef d'exploitation**

Titulaire du brevet fédéral d'exploitant de STEP, le rôle du chef d'exploitation est de gérer l'ensemble des installations de la STEP sur le plan technique, informatique et financier selon les compétences octroyées par le Comité de direction. Il dirige le personnel (5 personnes).

Il collabore étroitement avec le CODIR. Il participe à l'élaboration du projet de la nouvelle STEP.

Par la suite, il devra suivre la construction de celle-ci et acquérir la gestion des nouvelles installations tout en assurant l'exploitation et la transition de l'actuelle STEP de la Dullive vers la nouvelle STEP.

### **Les collaborateurs**

Nos collaborateurs, dont certains au bénéfice d'un certificat d'exploitant de STEP, sont polyvalents et leurs connaissances permettent d'assurer l'exploitation de la STEP 24 heures / 24 heures et 7 jours / 7 jours.

En outre, à titre individuel, certaines missions spécifiques leur sont attribuées tel que :

- La gestion du laboratoire et la réalisation des analyses ;
- La sécurité du personnel et des collaborateurs des entreprises extérieures sur le site ;
- L'entretien des parcs de machines ;
- L'entretien du réseau des collecteurs intercommunaux ;
- L'entretien des bâtiments et des aménagements extérieurs ;
- L'entretien des véhicules.

## RESSOURCES HUMAINES

### Le personnel

La prochaine réalisation de la nouvelle STEP impliquera une nouvelle répartition des tâches entre le personnel. En effet, la présence de notre chef d'exploitation, accompagné d'un collaborateur, sera nécessaire pour suivre l'évolution de cette construction et se former sur la gestion des nouvelles installations. Les autres collaborateurs devront assurer la bonne marche de la STEP actuelle.

Au vu de ce qui précède, l'engagement d'un collaborateur supplémentaire est devenu nécessaire afin de renforcer l'effectif du personnel. Ainsi, partant également du principe qu'un collaborateur devient totalement opérationnel après une année de pratique, le Comité de direction a engagé un nouveau employé d'exploitation et de maintenance à 100%. Ce 6<sup>ème</sup> collaborateur, M. Marc Luginbühl, est entré en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Notre équipe se compose au 31 décembre 2024 de : MM. Meylan Alain, Chaumont Georges, Bardet Michel, Duran José, Uldry Frédéric et Luginbühl Marc.

### Formation du personnel

MM. Frédéric Uldry et Marc Luginbühl ont suivi une journée de formation technique sur les capteurs pour la mesure et la détection de niveau et de pression.

Ils ont suivi 2 jours de formation et obtenu le permis de conduire de chariots élévateurs à contrepoids (permis de cariste).

### Journées techniques

Un ou plusieurs collaborateurs ont participé aux formations suivantes :

- Conférence Micropolluants, la parole aux exploitants (GRESE).
- Micropolluants dans les STEP. Expériences et perspectives (VSA).
- Bilan 2023 de l'épuration vaudoise (DGE).
- Assemblée générale du GRESE (Groupement Romand des Exploitants de STEP).
- Visite de l'usine des traitement et de valorisation des déchets de 153 communes fribourgeoises et de la Broye vaudoise ( SAIDEF) à Posieux/Hauterive.

### Remerciements

Le comité de direction remercie le personnel pour la qualité de ses prestations. Grâce à leurs excellents états d'esprit, leurs compétences, nos collaborateurs assurent l'exploitation de la STEP,

## STEP - Entretien

En sus de l'entretien usuel, nous devons régulièrement renouveler diverses pièces de nos installations. Nous nous efforçons de garder nos installations à un bon niveau de fiabilité mécanique mais nous constatons qu'il devient difficile de prévoir et d'anticiper les pannes concernant les équipements électriques et électroniques.

Les principales interventions furent les suivantes :

### Décanteurs primaires

Nous avons procédé à la vidange du bassin no 2 pour déboucher une conduite de boues fraîches et profité de cette opportunité pour effectuer un contrôle général et remplacer la chaîne d'entraînement du moteur.



### Déshydratation - Fosse des retours

Nous avons effectué un curage de la conduite et remplacé le pied de pompe, les tubes de guidage et la conduite dans la fosse qui était impossible à curer.



### Centrifugeuse

Nous avons effectué une grande révision de cette installation et remplacé l'ensemble Bol-Vis



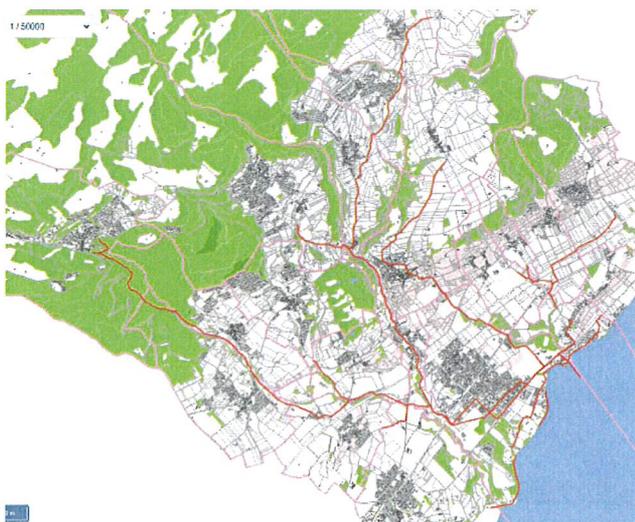
## Sécheur

Nous avons remplacé les 6 roues dentées, les 2 chaînes et 3 éléments de rentrage.



## COLLECTEURS INTERCOMMUNAUX ET DES STATIONS DE POMPAGE - ENTRETIEN

Les 21 communes sont reliées par un réseau de collecteurs intercommunaux représentant 50 km de canalisations.



### Curage annuel - contrôle caméra

Cette année, nous avons procédé au curage et au contrôle partiel par caméra du secteur 5 couvrant les communes de Burtigny, Begnins et Gland.

### Stations de pompage Es Grand Champ, Le golf, La Réserve, Burtigny

Conformément à l'ordonnance sur les installations à basse tension OIBT, ces stations doivent être contrôlées tous les 5 ans.

### Station de pompage du Vernay

Nous avons enregistré plusieurs coupures d'électricité dans ce secteur géré par la Romande Energie. Nous avons acquis une génératrice pour assurer le fonctionnement de cette station de pompage lorsque ces pannes interviennent. En effet, en cas de panne de longue durée, le déversement s'effectue dans un cours d'eau sensible.



Nous nous sommes équipés d'une remorque pour le transport de cette génératrice.

### QUELQUES CHIFFRES

|  | 2023                  | 2024                  |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Volume d'eau traitée (m <sup>3</sup> )<br>soit débit moyen par jour  | 3'227'930<br>8'844    | 3'242'409<br>8'883    |
| Déchets retenus par le micro tamiseur et incinérés à TRIDEL par le train via la station de transfert de Gland Sotridec / Sadec | 143 t.                | 147 t.                |
| <b>Boues déshydratées évacuées en cimenterie ou incinération</b>   | <b>2023</b>           | <b>2024</b>           |
| Boues épaissies introduites dans le digesteur  | 17'550 m <sup>3</sup> | 17'873 m <sup>3</sup> |
| Boues déshydratées pour incinération<br>Matière sèche  | 166 t.<br>61 t.       | 91 t.<br>34 t.        |
| Boues séchées pour cimenterie (traitées jusqu'à 90%)<br>Matière sèche  | 485 t.<br>441 t.      | 521 t.<br>479 t.      |
| Boues liquides évacuées<br>Matière sèche   | 40 t.<br>1 t.         | 0<br>0                |
| <b>Pluviométrie</b>  | <b>2023</b>           | <b>2024</b>           |
| Pluviométrie enregistrée à la Step   | 1'166 mm              | 1'141 mm              |

## Traitement des boues

Une partie des boues a été livrée sous forme déshydratée durant les périodes de maintenance du sécheur, mais la majorité de celles-ci ont été séchées et livrées en cimenterie.

## Déchets

L'ensemble des déchets retenus par le dégrilleur d'entrée, le tamiseur fin (en amont des lits fluidisés) et le tamiseur fin installé sur le circuit des boues a augmenté.

### Déchets retenus par le dégrillage d'entrée et le tamiseur fin situé sur le circuit des boues

|                     | 2024   | 2023   | 2022   | 2021   |
|---------------------|--------|--------|--------|--------|
| Dégrillage          | 101 t. | 103 t. | 106 t. | 102 t. |
| Tamissage des boues | 46 t.  | 40 t.  | 46 t.  | 41 t.  |
| Total               | 147 t. | 143 t. | 152 t. | 143 t. |

### Le déversoir d'orage à l'entrée de la STEP a fonctionné en continu ou séquentiellement

| 2024      | 2023      | 2022     | 2021      | 2020     |
|-----------|-----------|----------|-----------|----------|
| 110 jours | 133 jours | 72 jours | 103 jours | 96 jours |

### Quantité déversement du Bassin de rétention de la Cézille et à l'entrée de la STEP m3

|            | 2024   | 2023    | 2022   | 2021   | 2020   |
|------------|--------|---------|--------|--------|--------|
| La Cézille | 4'050  | 72'727  | 12'903 | 78'830 | 34'356 |
| STEP       | 78'073 | 201'324 | 39'519 | 60'609 | 56'643 |

### Habitants et Equivalents habitants EH raccordés (réévalués en 2021)

|           | 2024   | 2023   | 2022   | 2021   | 2020   | 2019   | 2018   |
|-----------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Habitants | 37'641 | 37'523 | 36'826 | 36'410 | 36'034 | 35'471 | 34'977 |
| EH        | 5'746  | 5'743  | 5'743  | 5'743  | 5'968  | 5'968  | 5'968  |

|              |        |        |        |        |        |        |        |
|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| <b>Total</b> | 43'387 | 43'266 | 42'569 | 42'153 | 42'002 | 41'439 | 40'945 |
|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|

La révision des EH est effectuée tous les 5 ans.

### Résultats des analyses

La DGE (La Direction générale de l'environnement) a procédé cette année à 12 analyses de contrôle.

| Rendement en %                        | Normes | 2024 |
|---------------------------------------|--------|------|
| Demande biochimique en oxygène (DBO5) | 90%    | 95%  |
| Demande chimique en oxygène (DCO)     | 85%    | 89%  |
| Phosphore total (Ptot)                | 95%    | 94%  |

Les résultats et rendements obtenus respectaient les normes cantonales et fédérales à l'exception de :

|                           |                          |                     |
|---------------------------|--------------------------|---------------------|
| - 5 x MES                 | (en dessus de 15 mg/l)   | 19/18/18/17/20 mg/l |
| - 0 x DBO5                | (en dessus de 10 mgO2/l) | -                   |
| - 5 x DCO                 | (en dessus de 45 mgO2/l) | 56/53/52/50/47 mg/l |
| - 0 x Ptot                | (en dessus de 0.50 mg/l) | ┆                   |
| - 0 x rendement DBO5      | (en dessous de 90 %)     | -                   |
| - 0 x rendement DCO       | (en dessous de 85 %)     | -                   |
| - 5 x rendement Phosphore | (en dessous de 95 %)     | 93/94/94/92/94 %    |

Il importe de rappeler que la DGE a revu, depuis mai 2016, ses exigences à la hausse sur les paramètres de DCO (Demande Chimique en Oxygène) et il est difficile de respecter celles-ci en toute circonstance pour une ancienne STEP.

Notre association a beaucoup investi ces dernières années pour maintenir les installations en bon état de fonctionnement. Toutefois, les ouvrages actuels ne sont plus dimensionnés pour recevoir des charges ponctuelles de plus de 45'000 EH.

### Bilan énergétique

#### Production électrique de la Step (kWh)

| 2024    | 2023    | 2022    | 2021    | 2020    |
|---------|---------|---------|---------|---------|
| 908'844 | 883'056 | 877'264 | 885'680 | 915'768 |

**kWh refoulés sur le réseau (kWh)**

| 2024   | 2023   | 2022  | 2021   | 2020   |
|--------|--------|-------|--------|--------|
| 14'068 | 11'692 | 9'060 | 37'104 | 47'164 |

**Achat électricité à la SEIC (kWh)**

| 2024    | 2023    | 2022    | 2021    | 2020    |
|---------|---------|---------|---------|---------|
| 467'904 | 448'524 | 505'152 | 471'540 | 388'924 |

**Total kWh utilisés à la STEP**

| 2024      | 2023      | 2022      | 2021      | 2020      |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 1'362'680 | 1'319'888 | 1'373'356 | 1'320'116 | 1'257'528 |

**Total kWh utilisés pour la biologie (pour détruire la matière organique)**

| 2024    | 2023    | 2022    | 2021    | 2020    |
|---------|---------|---------|---------|---------|
| 568'914 | 568'615 | 660'358 | 599'486 | 548'858 |

**Total kW de pointe**

| 2024  | 2023  | 2022  | 2021  | 2020  |
|-------|-------|-------|-------|-------|
| 2'492 | 2'376 | 2'636 | 2'476 | 2'252 |

**Taux de couverture en électricité produite par la STEP (CCF)**

| 2024  | 2023   | 2022   | 2021   | 2020   |
|-------|--------|--------|--------|--------|
| 66.7% | 66.9 % | 63.9 % | 67.1 % | 72.8 % |

### Biogaz

| 2024    | 2023    | 2022    | 2021    | 2020    |
|---------|---------|---------|---------|---------|
| 516'103 | 488'709 | 484'411 | 505'735 | 505'635 |

### Torchère (m<sup>3</sup>)

La torchère a fonctionné au mois de mars, le moteur de secours était en panne pendant la révision du moteur principal (DIMAG).

| 2024  | 2023 | 2022 | 2021   | 2020 |
|-------|------|------|--------|------|
| 2'208 | 40   | 872  | 10'560 | 1212 |

### Mazout (litres)

La consommation est supérieure à l'année précédente car nous avons séché la majorité de nos boues et la désodorisation fonctionne en continu.

| 2024    | 2023    | 2022    | 2021    | 2020    |
|---------|---------|---------|---------|---------|
| 233'001 | 207'300 | 184'750 | 172'785 | 136'668 |

### Eaux (m<sup>3</sup>)

| 2024   | 2023   | 2022   | 2021   | 2020   |
|--------|--------|--------|--------|--------|
| 51'346 | 50'584 | 36'128 | 39'971 | 33'209 |

### Chlorure Ferrique (FeCl<sub>3</sub>) (tonne) (Produit pour éliminer les phosphates)

| 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
|------|------|------|------|------|
| 503  | 488  | 495  | 491  | 462  |

### Floculant (kg) (Produit permettant la séparation de la boue et de l'eau.)

| 2024  | 2023   | 2022  | 2021   | 2020   |
|-------|--------|-------|--------|--------|
| 9'951 | 10'554 | 9'121 | 10'456 | 10'591 |

### Les déchets à ne pas jeter dans les toilettes

En **2009**, nous retenions seulement **55 tonnes** de déchets alors qu'en **2024** nous en sommes à **147 tonnes**. Il est donc important de continuer à sensibiliser la population au tri et à l'élimination des différents déchets pour l'actuelle et future STEP.



### Les déchets à ne jamais jeter dans les toilettes

A la station d'épuration, nous constatons quotidiennement l'arrivée d'une quantité importante de déchets en tout genre dans les eaux usées. Voici les déchets les plus fréquemment jetés à tort dans les toilettes :

- Les lingettes ;
- Les tampons et protections périodiques ;
- Les cotons-tiges ;
- Les cartons du rouleau de papier de toilette ;
- Les lames de rasoir ;
- Les médicaments ;
- Les préservatifs ; Les lentilles de contact et autres déchets plastiques
- La peinture et les produits toxiques ;
- Les huiles et graisses alimentaires ;
- La litière pour chat.

### Les lingettes

Lingettes désinfectantes, démaquillantes, intimes, pour bébé. Même lorsqu'elles sont dites biodégradables, les lingettes sont très résistantes et ne se dégradent pas dans les collecteurs et à la STEP. De plus, elles se gorgent de matières visqueuses et peuvent obstruer les canalisations et les installations techniques de transport des eaux usées.

### Les tampons et protections périodiques

Les tampons et serviettes hygiéniques, qui se gonflent au contact avec l'eau, comportent des emballages plastiques qui ne se dissolvent pas dans l'eau.

### **Les cotons-tiges**

Parce qu'ils sont trop légers, trop petits et trop fins, les cotons-tiges passent facilement au travers des grilles de filtration, flottent à la surface des bassins de la STEP et peuvent finalement terminer dans les milieux aquatiques.

### **Les médicaments**

La place des médicaments périmés ou non utilisés est à la pharmacie. Déposez-le à votre pharmacien, qui en aura une gestion appropriée.

### **Les préservatifs, lentilles de contact et autres déchets plastiques**

Les déchets composés de matières plastiques, comme le latex pour les préservatifs, ne sont pas biodégradables. Ils sont donc particulièrement polluants et obstruent les canalisations et les pompes. Du fait de leur faible poids, ils ne sont parfois pas retenus dans les diverses étapes de traitements de la STEP et finissent dans les milieux aquatiques.

### **La peinture et les produits toxiques**

Si vous avez de la peinture inutilisée chez vous, ne vous en débarrassez surtout pas dans les toilettes. La peinture contient des substances toxiques (diluants, pesticides, résidus) très difficiles à éliminer lors de l'assainissement de l'eau. De plus, ces substances toxiques peuvent perturber les micro-organismes nécessaires au bon fonctionnement de la station d'épuration. Idem pour tous les produits toxiques.

### **Les huiles et graisses alimentaires**

Au contact de l'eau, le gras des huiles et graisses alimentaires s'agglomère et peut ainsi boucher les canalisations. Ne jetez donc jamais d'huile et graisses dans les toilettes.

### **La litière pour chat**

La litière pour chat renferme une substance absorbante, qui peut la faire gonfler jusqu'à 15 fois son volume initial. Là encore, le risque est donc de boucher les canalisations et d'obstruer les grilles de filtrage.

Les litières dites biodégradables peuvent être mises au compost et les autres à la poubelle, mais en aucun cas dans les toilettes.

### **Ces déchets qui n'ont l'air de rien**

D'autres types de déchets peuvent paraître inoffensifs et ils ne le sont pas par exemple du dentaire, des mégots, des chewing-gums, des cheveux... Ces déchets de petites tailles et légers sont tout aussi dangereux parce qu'ils passent facilement au travers des grilles de filtrage. Et s'ils s'agglomèrent ensemble, comme des touffes de cheveux par exemple, ils peuvent également obstruer les canalisations et les pompes.

### **Déchets aux toilettes : quelles conséquences ?**

Alors que leur place aurait été dans une poubelle, ces déchets inappropriés perturbent le traitement des eaux usées.

### **Conséquences pour les canalisations et la STEP.**

Les déchets bouchent les canalisations, obstruent les pompes et les grilles de filtrage de la station d'épuration et peuvent créer des débordements.



## CONCLUSIONS

Nous espérons avoir permis aux membres du Conseil intercommunal de disposer d'un aperçu des préoccupations, des tâches incombant au comité de direction et au personnel de notre association.

Au chapitre des relations, l'esprit de collaboration, de confiance se perpétue entre le Conseil intercommunal et le Comité de direction. Il constitue le meilleur garant d'un travail positif pour le bien de la communauté.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président :

C. Marzer

Le secrétaire :

D. Gajani



Gland, le 3 avril 2025.

